



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

Nombre de Conseillers Communaux en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 30

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 21 juin 2016

Date d'affichage de la convocation au siège : 21 juin 2016

La séance est ouverte

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 2016/89

OBJET : AVENANT N° 1- SUBVENTION A L'ASSOCIATION BORDEAUX UNITEC

Envoyé en préfecture le 01/07/2016

Reçu en préfecture le 01/07/2016

Affiché le

SLO

2016-07-01 10:28-2016_89-DE

Le 28 juin de l'année deux mille seize à 18 h 30
aux Halles de Gascogne à Léognan

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	M. LARRUE	GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	A	
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	E	Mme BENCTEUX	Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	E	M. MAYEUX	Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Nicolas PASETTI	A	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	E	M. GACHET	Jean-Marie BROSSIER	P	
Félicie DURAND	A		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	E	M. LEMIRE	Bernadette PELISSIER	E	M. BENESSE
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	A	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	E	M. CLEMENT
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	E	M. DE MONTESQUIEU	Jean KESLER	A	
Benoist AULANIER	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame CHENNA est élue secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

AVENANT N° 1

SUBVENTION À L'ASSOCIATION BORDEAUX UNITEC

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et en particulier l'article 3-1;

Vu l'article L2311-7 du CGCT, précisant que le montant d'une subvention doit faire l'objet d'une délibération distincte du vote du budget;

Vu la délibération 2016/61 du 12 avril 2016 décidant le versement d'une subvention au titre de l'année 2016;

Considérant l'avis de la commission développement économique du 31 mai 2016 ;

Considérant l'avis favorable du bureau,

Depuis mars 2011, la CCM a noué un partenariat avec l'association Bordeaux Unitec pour accompagner les entreprises innovantes en pépinière, favoriser la mise en réseau des entreprises avec les universités bordelaises, ainsi que les financeurs publics.

Pour l'année 2016, la conseil communautaire a voté le 12 avril dernier une subvention de 40 000€ en vue d'un budget de dépenses prévisionnel de 1 118 750€ T.T.C.

Un ajustement du budget prévisionnel ayant été réalisé, il convient de modifier ce dernier dans la convention financière qui devrait s'élever à 1 098 750€.

Un avenant à la convention financière sera signé afin de modifier ce budget prévisionnel.

Le montant de la subvention et les règles d'attribution de la dite-subvention restent quant à eux inchangés.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- 1°) Modifie** le budget prévisionnel de dépenses de l'Association Bordeaux UNITEC au titre de l'année 2016
- 2°) Maintient** les crédits prévus au budget 2016 à hauteur de 40.000€
- 3°) Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement de ladite subvention, notamment l'avenant n°1 à la convention financière.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 28 juin 2016

Le Président

Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement





Envoyé en préfecture le 01/07/2016

Reçu en préfecture le 01/07/2016

Affiché le

ID : 033-243301264-20160628-2016_89-DE



Avenant n° 1

Convention annuelle de financement

Entre l'**Association Bordeaux Unitec**,
représentée par François SALIN
en qualité de vice-Président de l'association
ci-après dénommée Bordeaux Unitec

d'une part

et la **Communauté de Communes de Montesquieu**

représentée par M. Christian TAMARELLE,
en qualité de Président de la Communauté
ci-après dénommée la Communauté de Communes,

d'autre part

I. Rappel - Objet et durée de la convention initiale de financement

La convention de financement a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et, plus particulièrement, les modalités de participation de la Communauté de Communes de Montesquieu au financement du programme d'actions 2016 qui sera mené par l'association Bordeaux Unitec.

II. Objet de l'avenant n°1 :

Modification du budget prévisionnel des dépenses pour 2016 (article II de la convention de financement initiale remplacé par le texte suivant) :

Le budget prévisionnel de l'association Bordeaux Unitec pour son programme d'actions 2016 s'élevant à 1 098 750 €, T.T.C, la Communauté de Communes de Montesquieu a décidé d'attribuer, pour son financement, une subvention d'un montant de 40 000 €, non révisable à la hausse.

Au contraire, si le budget définitif du programme s'avérait inférieur à l'estimation prévue dans l'avenant n°1, la subvention serait réduite au prorata de son coût réel. Cette réduction interviendrait lors des opérations de solde de la subvention.

Fait à Martillac, le

Pour l'association Bordeaux Unitec

Son vice-Président
François SALIN

**Pour la Communauté
de Communes de Montesquieu**

Son Président
Christian TAMARELLE